

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 29 janvier 2015 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier

NOR : FCPT1427486A

Par arrêté en date du 29 janvier 2015 (NOR : FCPT1427486A), le ministre des finances et des comptes publics, vu la résolution 1989 (2011) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies à sa 6 557^e séance le 17 juin 2011 et la décision du comité des sanctions SC/11750 du 23 janvier 2015, compte tenu du règlement (UE) n° 881/2002 du 27 mai 2002 modifié du Conseil instituant des mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida, a gelé les fonds, instruments financiers et ressources économiques qui appartiennent à :

Nom : ASHRAF MUHAMMAD YUSUF 'UTHMAN 'ABD AL-SALAM

Alias : a) Ashraf Muhammad Yusif 'Uthman 'Abd-al-Salam b) Ashraf Muhammad Yusuf 'Abd-al-Salam c) Ashraf Muhammad Yusif 'Abd al-Salam

Date et lieu de naissance : 1984, en Irak

Nationalité : jordanienne

Passeport : a) jordanien n° K048787 ; b) jordanien n° 486298

Numéro d'identification nationale Qatarie : 28440000526

Adresse : République arabe syrienne (localisé en décembre 2014)

Listé le 23 janvier 2015

Autres informations : membre d'Al-Qaida à partir de 2012 et combattant de la République arabe syrienne depuis le début de 2014. Aide financière, matérielle et soutien technologique pour Al-Qaida, Al-Nusrah Front populaire du Levant et Al-Qaïda en Irak.

Nom : TARKHAN TAYUMURAZOVICH BATIRASHVILI

Alias : a) Tarkhan Tayumurazovich Batyrashvili ; b) Tarkhan Batirashvili

Date de naissance : a) 11 janvier 1986 ; b) 1982

Lieu de naissance : Akhmeta, Village Birkiani, Georgie

Nationalité: georgienne

Passeport : géorgien n° 09AL14455 expirant le 26 juin 2019

N° d'identification nationale géorgienne : n° 08001007864

Adresse : République arabe syrienne (localisé en décembre 2014)

Listé le 23 janvier 2015

Autres informations : mi-2014, en Syrie : haut commandant militaire et membre du conseil de la choura de l'Etat islamique en Irak et le Levant, répertorié comme Al-Qaïda en Iraq (AQI). (Environ 1 000 combattants étrangers pour ISIL et auteur d'un certain nombre d'attaques dans le nord de la Syrie).

Nom : IBRAHIM ISA HAJJI MUHAMMAD AL-BAKR

Alias : a) Ibrahim Issa Haji Muhammad al-Bakar ; b) Ibrahim Issa Haji al-Bakr ; c) Ibrahim Issa Hijji Mohd Albaker ; d) Ibrahim Issa Hijji Muhammad al-Baker ; e) Ibrahim Issa al-Bakar ; f) Ibrahim al-Bakr

Date et lieu de naissance : 12 juillet 1977, Qatar

Nationalité : qatarie

Passeport qatarien n° 01016646

Listé le 23 janvier 2015

Autres informations : animateur qui fournit un soutien financier et des services financiers pour Al-Qaida

Nom : ABD AL-MALIK, MUHAMMAD, YUSUF, « UTHMAN » ABD AL-SALAM

Date de naissance : 13 juillet 1989

Alias : « Abd al-Malik Muhammad Yusif » Abd-al-Salam

Nationalité : jordanien

Passeport : jordanien n° K475336, établi le 31 août 2009 et expirant le 30 août 2014

Numéro d'identification quatarie n° 28940000602

Listé le 23 janvier 2015

Autres informations : animateur qui fournit un soutien financier et des services financiers pour Al-Qaida et Al-Nusrah, front du peuple du Levant

Sont interdits les mouvements ou transferts de fonds, instruments financiers et ressources économiques à leur bénéfice.

A l'exception de Saint Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna et des Terres australes et antarctiques françaises, le présent arrêté est abrogé à la date d'entrée en vigueur du règlement (UE) ci-dessus visé en ce qui concerne les personnes mentionnées ci-dessus.

Le directeur général du Trésor est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté, qui entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française et est valable pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère des finances et des comptes publics au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à liste-nationale@service-eco.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.